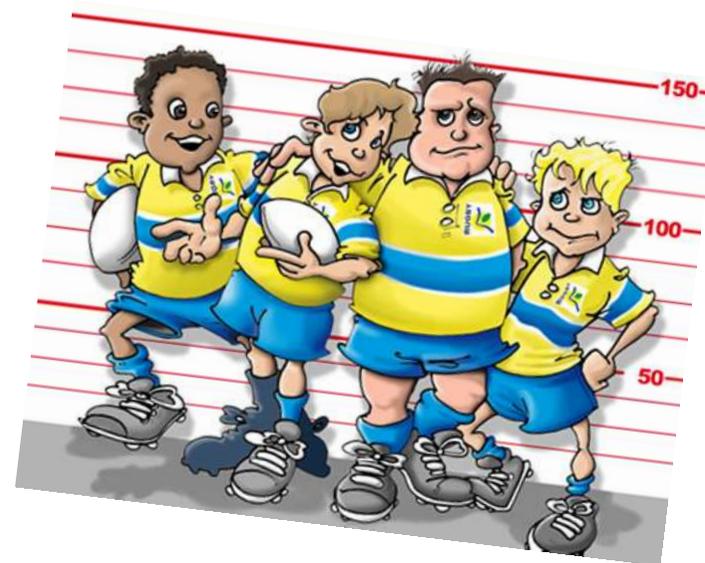


L'accompagnement Educatif en 2010



L'Accompagnement éducatif

- Il s'agit d'un dispositif piloté par le ministère de l'éducation nationale, qu'il met en œuvre en partenariat avec le ministère de la santé et des sports.
- Dans le cadre du projet mis en œuvre par le chef d'établissement, tout en contribuant au développement du socle commun de compétence,
- L'objet est de proposer des activités sportives en dehors du temps scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi, après les cours) hors des activités traditionnelles l'USEP et l'UNSS.

L'Accompagnement éducatif

- Les établissements éligibles:
 - Tous les collèges (public, privé, agricole, établissement spécialisés)
 - Les écoles primaires « ambition réussite »
 - Les écoles primaires « réussite scolaire »
- une association sportive signe une convention avec un établissement scolaire pour organiser une activité sous forme de module.
- Un module est constitué de 18 séances d'environ deux heures à raison d'une séance hebdomadaire.

L'Accompagnement éducatif

- Crédit 2010 environ 220 000,00 € fixé en Mars 2010
- Le CNDS subventionne le club:
 - ↳ Lorsque l'intervenant est rémunéré par l'association
1300 € par module
 - ↳ Lorsque l'intervenant n'est pas rémunéré par
l'association 650 € par module

Ces montants sont des maximas modulables à
l'instruction du dossier (en fonction des frais liés à l'activité)

La mise en œuvre

- 1) prendre contact avec un collègue
- 2) Proposer au chef d'établissement votre activité dans le cadre de l'AE aux horaires et avec la classe qu'il souhaite.
- 3) Signer la convention et l'envoyer à la DRDJS (copie du collègue à l'IA) **avec un RIB**
- 4) date de réception 30 juin 2010

Liste Ecole Primaire Ambition Réussite

- EEPU Lalande
- EEPU Renan
- EEPU Littré
- EEPU Jules Ferry
- EEPU Sylvain Dauriac
- EEPU Maurice Jacquier
- EEPU Papus
- EEPU Clément Falcucci
- EEPU Georges Hyon
- EEPU André Daste
- EEPU Léo Lagrange
- EEPU Georges Bastide
- EEPU P.Dottin
- EEPU Victor Hugo
- EEPU Buffon
- EEPU Daniel Faucher I
- EEPU Didier Daurat
- EEPU Jean Gallia
- EEPU Clément Falcucci
- EEPU Georges Hyon
- EEPU Ronsard
- EEPU Sylvain Dauriac



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX SPORTS



Merci de votre attention

Le socle commun de compétence

Le socle, une **référence commune** pour tous, un savoir vivant
Le socle est structuré en **sept grandes compétences** ou **piliers** :

PILIER 1 - La maîtrise de la langue française : savoir lire, écrire et parler en français

PILIER 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère : communication en langue

PILIER 3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique : culture scientifique qui permet une représentation cohérente du monde et une compréhension de l'environnement proche, en particulier pour en saisir la complexité.

PILIER 4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication : culture numérique (informatique, multimédia et Internet)

PILIER 5 - La culture humaniste : permet d'acquérir le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité et contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité.

PILIER 6 - Les compétences sociales et civiques : mise en place d'un véritable parcours civique de l'élève constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements.

PILIER 7 - L'autonomie et l'initiative : possibilité d'échanger, d'agir et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même mais aussi capacité à concevoir, mettre en œuvre et réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques.

Le terme de compétence est désormais défini selon les recommandations européennes.

Le Socle Commun au Collège

- **Parce que chaque discipline contribue à l'acquisition de différentes compétences et**
- **Parce que chaque compétence est travaillée par différentes disciplines,**
- **Les recommandations des corps d'inspection disciplinaire pour la mise en œuvre du socle au travers des enseignements.**

Le Socle Commun et l'Enseignement de l'Éducation Physique et Sportive au Collège.

- ✓ La confrontation à des règles de fonctionnement, à des modalités de pratique collective, à des principes de sécurité à mettre en œuvre (pour soi et pour autrui) permettent d'envisager des acquisitions motrices dans le cadre des compétences sociales et civiques (**pilier 6**).
- ✓ La pratique d'activités intégrant la capacité à apprécier la prestation d'autrui (spectateur, juge, observateur), à s'ouvrir à différentes activités artistiques et culturelles (**pilier 5**).
- ✓ La capacité à élaborer un projet pour agir, seul ou à plusieurs (**pilier 7**).
- ✓ L'attention portée à l'apprentissage de vocabulaires spécifiques, à une expression orale correcte (**pilier 1**).
- ✓ La capacité à utiliser des connaissances (savoirs théoriques) pour les mobiliser dans l'action **pilier 3** et permettra l'engagement dans un travail interdisciplinaire (ex : les SVT sur les filières énergétiques, les connaissances sur le fonctionnement du corps, géographie pour la lecture de carte, les sciences physiques ou les mathématiques pour formuler des hypothèses et agir dans un environnement aménagé, pour définir des courbes de résultats pour organiser l'action...).